



JACQUES MEZARD  
MINISTRE DE LA COHESION  
DES TERRITOIRES

GERALD DARMANIN  
MINISTRE DE L'ACTION ET DES  
COMPTES PUBLICS

LAURA FLESSEL  
MINISTRE DES SPORTS

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

Paris, le 30 mars 2018  
N°211

## **Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 : l'Etat veillera au respect des engagements de la France dans le cadre des enveloppes budgétaires prévues**

Le ministre de la Cohésion des territoires, le ministre de l'Action et des Comptes publics et la ministre des Sports ont saisi l'inspection générale des finances, le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et l'inspection générale de la jeunesse et des sports afin :

- d'expertiser la gouvernance envisagée pour les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 et les budgets prévus pour cette manifestation, répartis entre le Comité d'organisation des Jeux olympiques (COJO) et la Société de livraison des équipements olympiques et paralympiques (Solidéo)
- d'approfondir son expertise sur les opérations les plus importantes relevant de la Solidéo ou bénéficiant d'une contribution financière de l'Etat, notamment les réalisations du centre aquatique olympique, du village olympique et du cluster des médias.

Cette mission, dont les conclusions ont été présentées au COJO, à la Solidéo et aux collectivités territoriales concernées, est achevée et le Gouvernement, dans un souci total de transparence, a décidé de rendre ce rapport public.

Ce dernier identifie un certain nombre de risques :

- techniques, tenant tout particulièrement à la nature de certains sols ;
- juridiques, en raison de l'enchevêtrement de certaines compétences ;
- budgétaires, liés à certaines dépenses initialement sous-évaluées ou à des recettes surestimées.

Ces évaluations ont été précisées par des expertises conduites par la Solidéo.

Les risques financiers, par rapport au dossier de candidature, sont évalués par les inspections générales à 500M€, sur un budget prévisionnel global de 6,8Mds€.

Au vu des conclusions de ce rapport, il appartient à l'ensemble des partenaires, c'est-à-dire le COJO, l'Etat et les collectivités territoriales dont la Ville de Paris, de procéder aux ajustements nécessaires, de manière à respecter les délais de réalisation ainsi que les enveloppes budgétaires initialement prévues, notamment le montant de l'engagement financier public (1,5 Md€), tout en préservant la logique d'héritage qui constitue la force du dossier Paris 2024.

Ces ajustements seront discutés dans un cadre concerté avec l'ensemble des partenaires en vue d'être soumis au comité international olympique (CIO) à l'occasion de l'échéance prévue à cet effet les 18 et 19 juin prochains. S'agissant de l'Etat, le délégué interministériel aux jeux Olympiques et Paralympiques assurera la conduite de ces discussions.

**Retrouvez le rapport sur le site de l'IGF :**

<http://www.igf.finances.gouv.fr/cms/sites/igf/accueil.html>

**Contacts presse :**

Cabinet de Jacques MEZARD : 01 44 49 85 65 – [secretariat-presse@cohesion-territoires.gouv.fr](mailto:secretariat-presse@cohesion-territoires.gouv.fr)

Cabinet de Gérald DARMANIN : 01 53 18 45 03 - [presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr)

Cabinet de Laura FLESSEL : 01 40 45 90 15 – [sec.presse.sports@sports.gouv.fr](mailto:sec.presse.sports@sports.gouv.fr)